

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217801240-20250108-D-2025-008-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/01/2025

DÉCISION N°D-2025-008

SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF – SUBVENTION DÉDIÉ AU FONCTIONNEMENT DES LUDOTHÈQUES DU 1^E JANVIER 2024 AU 31 DÉCEMBRE 2027

Le Maire de la commune de Carrières-sur-Seine,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2024/011 du 5 février 2024 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire,

Considérant les modalités de la subvention dédiée au fonctionnement des ludothèques,

DÉCIDE

Article 1: D'AUTORISER le Maire à signer la convention d'Objectifs et de financement avec la

Caisse d'Allocations Familiales pour la subvention dédiée au fonctionnement des

ludothèques.

Article 2 : DE PRÉCISER que les objectifs poursuivis par la demande de subvention portent sur le

maintien de l'offre existante, l'harmonisation du cadre des exigences de la branche Famille, les missions attendues et les activités et le développement des ludothèques sur les territoires prioritaires en complément des autres services (EAJE, LAEP, Lieux

ressources pour les parents, Centre social).

Article 3: Ampliation de la présente décision à :

Monsieur le Préfet,

- Monsieur le Maire

- CAF.

Fait à Carrières-sur-Seine, le 8 janvier 2025

Le Maire,

Arnaud de Bourrousse

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :